

« Quivive-app », une application mobile pour lutter contre les agressions et le harcèlement de rue



par [Julia Mothu](#)

19 février 2021

Disponible depuis janvier, l'application mobile « Quivive-app » enregistre en permanence des boucles sonores de 20 minutes. En cas d'agression, les enregistrements permettront aux victimes d'avoir une preuve tangible au moment de déposer plainte.

Bien souvent, porter plainte est vécu comme un moment particulièrement douloureux pour les victimes. Sans preuve tangible de leur agression ou du harcèlement dont elles font l'objet, de nombreuses femmes se heurtent à l'incrédulité de leur interlocuteur. Résultat : **une très grande majorité d'entre elles n'osent pas franchir la porte d'un commissariat**. L'application mobile « **Quivive-App** », lancée en janvier, a pour but d'offrir un outil à ces victimes d'injures, de harcèlement ou d'outrages sexistes.

Développée par Jean-Philippe Tible, un entrepreneur des Côtes-d'Armor, l'application enregistre en permanence l'environnement sonore

dans des boucles de 20 minutes qui s'effacent et se renouvellent aussitôt. **En cas d'agression, la victime n'a qu'à demander à l'application de sauvegarder l'enregistrement pour garder une trace des 20 dernières minutes enregistrées par le téléphone.**

« On a testé l'appli dans de nombreuses situations. L'enregistrement est tout à fait audible même si le téléphone se trouve dans une poche ou dans un sac, explique Jean-Philippe Tible à nos confrères de **20 Minutes**. Ça peut rendre service à de nombreuses personnes : une femme harcelée dans les transports en commun, un homme victime de propos discriminatoires, un jeune racketté à la sortie de l'école... »

Faire en sorte que la peur change de camp

À terme, Jean-Philippe Tible espère que l'application, développée en collaboration avec des avocats, finira par dissuader les agresseurs de passer à l'acte : « Si un ou deux millions de personnes utilisaient l'appli, les voyous ou harceleurs pourraient s'inquiéter d'être enregistrés et seraient moins enclins à passer à l'acte. » **Reste le risque que l'application soit utilisée à des fins malveillantes**, pour enregistrer des gens à leur insu et utiliser les bandes sonores contre eux, par exemple.

L'application peut par ailleurs être désactivée quand son utilisateur le souhaite, notamment dans des lieux qu'il juge digne de confiance. Notons qu'il est possible d'utiliser « Quivive » gratuitement – auquel cas, les enregistrements sonores ne dureront que 10 minutes – ou en payant tous les mois 3 euros pour obtenir la version optimale de l'application, à savoir des enregistrements de 20 minutes. **Cette version permet aussi de mémoriser la position des bornes wifi et antennes-relais, mais aussi la position des périphériques Bluetooth les plus proches.**